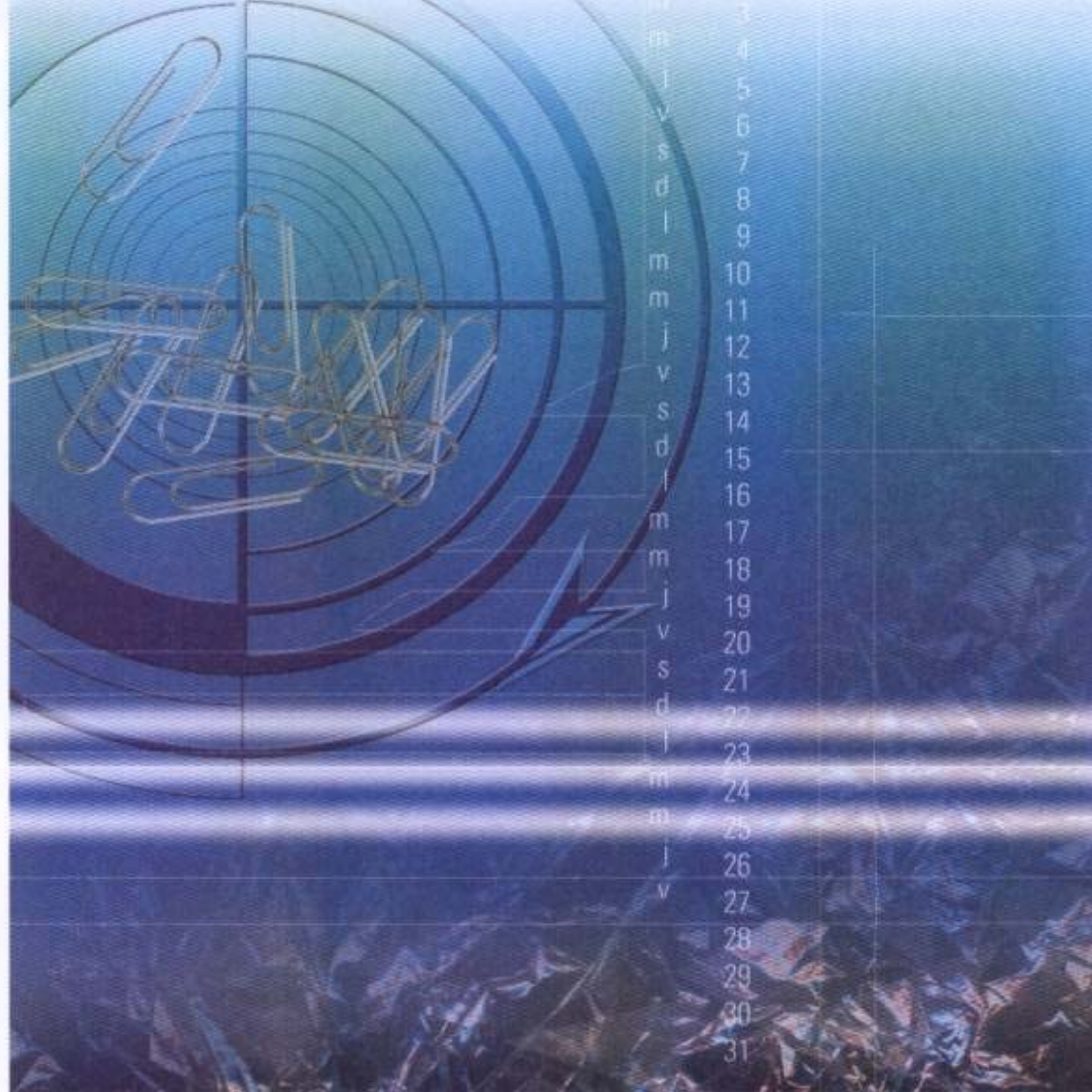




aix-marseille

académie

bulletin
académique



n° 365



du 9 octobre 2006

SOMMAIRE

DIVISION FINANCIERE	
➤ Mise en œuvre du droit à l'information sur la retraite	1
DELEGATION ACADEMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION	
➤ Concours scolaire « Histoires croisées, histoires de vie franco-qubécoises » Année 2006-2007	2
➤ Programme de bourses de voyage Zellidja	4

DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/06-365-388 du 09/10/06

MISE EN ŒUVRE DU DROIT A L'INFORMATION SUR LA RETRAITE

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les Chefs de services des services académiques

Affaire suivie par : DIPE - DIPA - DIFIN

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites a prévu, dans son article 10, un droit pour tout assuré d'obtenir des informations sur sa situation en matière de retraite. Deux types de document devront être adressés à tous les fonctionnaires, à différentes échéances au cours de leur vie professionnelle :

- le relevé de situation individuelle (**RSI**)
- l'estimation indicative globale (**EIG**)

Je souhaite attirer votre attention sur l'objectif ministériel de délivrance de l'EIG en 2008 aux fonctionnaires nés en 1950 et 1951. L'EIG contiendra les mêmes données que celles du Dossier d'Etude des Droits à Pensions (DEDP) qu'il remplace. L'édition et l'envoi de ce document seront désormais effectués par le service des pensions du ministère des finances. Les données nécessaires à son établissement sont extraites des Systèmes d'Information des Ressources Humaines EPP et AGORA.

Il en découle que l'enrichissement des bases des données académiques EPP et Agora et la constitution des dossiers de pièces justificatives (arrêtés, copie de livrets de famille, état signalétique des services militaires...) devront être réalisés par mes services selon un calendrier très contraint :

- **entre octobre 2006 et janvier 2007 pour les agents nés en 1950. Ces derniers, vu l'urgence, ont reçu en début d'été à leur adresse personnelle un questionnaire relatif aux pièces manquantes dans leur dossier. N'ayant eu qu'un retour très partiel, ces agents seront relancés sous votre couvert, par le bureau des pensions à la DIFIN.**
- **entre janvier 2007 et juin 2007 pour les agents nés en 1951. Ceux-ci seront sollicités sous votre couvert entre les mois d'octobre 2006 et février 2007 par les divisions de gestion de personnel DIPA-DIPE.**

Je sais pouvoir compter sur votre diligence pour que tous les agents relancés adressent effectivement au Rectorat les pièces nécessaires dans les délais demandés. Le suivi vigilant de ces opérations conditionne la qualité de confection des dossiers de retraite et la fiabilité de l'information délivrée aux usagers.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DARIC/06-365-190 du 09/10/06

CONCOURS SCOLAIRE « HISTOIRES CROISEES, HISTOIRES DE VIE FRANCO QUEBECOISES » ANNEE 2006-2007

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Enseignement
Technique
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : Mme HANVIC Tel : 04 42 93 96 02 Fax : 04 42 93 96 09

Le ministère de l'éducation, du loisir et du sport du Québec et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, en collaboration avec le ministère des relations internationales du Québec et le ministère des affaires étrangères en France organisent pour la 10^{ème} année consécutive le concours « Histoires croisées : histoires de vies franco-québécoises ». Ce concours, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération franco-québécoise en éducation s'adresse aux élèves de 3^{ème} des collèges et de seconde des lycées, publics et privés sous contrat en France, et aux élèves des classes de 4^{ème} et 5^{ème} secondaire, inscrits en formation générale des jeunes, dans les écoles publiques et privées au Québec.

Objectifs :

Ce concours vise à favoriser les échanges éducatifs et à familiariser les élèves à l'utilisation des technologies d'information et de communication, via le réseau internet. Les objectifs du concours sont :

- approfondir la connaissance d'un événement, de la vie d'un personnage, d'un contexte historique ou de faits de sociétés contemporains ;
- témoigner, par une création littéraire à caractère historique (un récit, un documentaire, un essai, une nouvelle...), de la maîtrise de l'expression écrite ;
- démontrer sa capacité à réaliser des pages d'information sur un site web (internet), à travailler collectivement et en réseau à la production d'une œuvre.

La date limite d'inscription des groupes est fixée au 16 novembre 2006. Les jumelages seront effectués avant le 14 décembre 2006.

Parution au BO n° 35 du 28 septembre 2006 du règlement du concours,

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/35/MENC0602254X.htm>

Liens internet :

- modalités de participation : <http://concours2006.educationquebec.qc.ca/>,
<http://www.education.educnet.education.fr/>, <http://recit-us.cspi.qc.ca/histoire/>

L'organisation du concours et l'animation pédagogique sont confiées à l'association France-Québec,
24 rue Modigliani - 75015 Paris

Pour toutes communications ou questions relatives au concours « Histoires croisées : histoires de vies
franco-québécoises » consulter le site de l'association France-Québec : <http://www.france-quebec.asso.fr>

ou écrire par courrier électronique aux adresses suivantes :

en France : Michel Lefranc : histoire.croisees@france-quebec.asso.fr

au Québec : Raymond Soucy : rsou@globetrotter.net

Je vous demande d'accorder une large diffusion de ce concours auprès des enseignants et des
élèves des collèges et lycées.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DARIC/06-365-191 du 09/10/06

PROGRAMME DE BOURSES DE VOYAGE ZELLIDJA

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Enseignement
Technique
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : Mme HANVIC Tel : 04 42 93 96 02 Fax : 04 42 93 96 09

Le programme des bourses ZELLIDJA, soutenu par le MENESR (DGESCO), contribue à la mobilité des jeunes en développant leurs qualités d'initiative et d'ouverture au monde. Elle attribue annuellement une centaine de bourses pouvant s'élever jusqu'à 1000 euros à des jeunes de 16 à 20 ans qui souhaitent effectuer seuls un voyage d'études en France ou dans un pays de leur choix, pour une durée minimale d'un mois. Ce voyage doit déboucher sur une étude du sujet de leur choix, et constitue un appui pédagogique pour le développement des qualités d'initiative et d'ouverture au monde. Expérience individuelle de « l'école de la vie », ce programme peut aussi s'ouvrir à une communauté scolaire.

Le candidat boursier s'engage au retour de son voyage à rédiger un compte rendu, accompagné d'un journal de bord et d'un bilan financier.

Le site www.zellidja.com présente l'association et ses activités ainsi que le formulaire de candidature à compléter et à renvoyer avant le 15 mars 2007.

Je vous demande de relayer les informations concernant le programme des bourses ZELLIDJA, auprès de vos élèves de la seconde à la terminale, ainsi qu'auprès des professeurs, des conseillers d'éducation, d'orientation et dans le centre de documentation de votre établissement.

Vous voudrez bien promouvoir ce programme des bourses ZELLIDJA dans le cadre des actions que vous entreprenez au titre des programmes scolaires et de la politique d'ouverture internationale menée par votre établissement.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.